
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 27 novembre 2014
17 h**

**Séance tenue le jeudi 27 novembre 2014
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, Mme Zoé Bayouk, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. George Bourelle, M. Eric Alan Caldwell, M. Harout Chitilian, M. Russell Copeman, M. Robert Coutu, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Jane Foukal Guest, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Edward Janiszewski, M. Lionel Perez, Mme Chantal Rouleau, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent, M. Morris Trudeau, Mme Maria Tutino et Mme Monique Vallée

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Anthony Housefather

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Beny Masella

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement qui sera dédié à Monsieur Jean Doré à la demande du maire Denis Coderre.

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Aucun citoyen ne s'étant inscrit, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Peter F. Trent	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	S'inquiète des risques de contamination des sols et des coûts élevés qui pourraient résulter de l'acquisition des terrains visés par les articles 20.15 et 20.16 de l'ordre du jour.

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 09.

CG14 0503

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG14 0504

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 30 octobre 2014

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 30 octobre 2014.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CG14 0505

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 30 octobre 2014

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 30 octobre 2014.

Adopté à l'unanimité.

03.03

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 29 septembre au 26 octobre 2014.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 29 septembre au 26 octobre 2014.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 29 septembre au 26 octobre 2014.

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

CG14 0506

Dépôt des recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général faisant suite au Rapport de l'inspecteur général concernant l'appel d'offres 13-13242 (Interaction projet Sainte-Catherine)

Le porte-parole de l'assemblée dépose les recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général faisant suite au Rapport de l'inspecteur général concernant l'appel d'offres 13-13242 (Interaction projet Sainte-Catherine), et le conseil en prend acte.

06.01

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

CG14 0507

Dépôt des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013

Le porte-parole de l'assemblée dépose états financiers de l'Office municipal d'habitation de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, et le conseil en prend acte.

07.01

CG14 0508

Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2014, projetés à la fin de l'exercice - Volet Agglomération et de l'état des revenus et des dépenses réels global Ville, au 30 septembre 2014 comparé au 30 septembre 2013

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1740;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses de la Ville - Volet agglomération au 30 septembre 2014, projetés à la fin de l'exercice;
- 2 - de prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses réels de la Ville au 30 septembre 2014 comparé au 30 septembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

07.02 1145205009

07.03 Dépôt de la résolution CA14 19 0373 du conseil d'arrondissement de Lachine - Appui au CLD Lachine Affaires

11 - Dépôt de pétitions

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucun document n'est déposé.

15 – Déclaration / Proclamation

Le président de l'assemblée appelle le point « Déclaration / Proclamation ».

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0509

Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois, des ententes-cadres conclues avec St-Germain Égouts et Aqueduc inc. et Albert Viau, division Emco Corporation, pour la fourniture sur demande de robinets vannes et tuyaux en fonte ductile

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 novembre 2014 par sa résolution CE14 1661;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - d'autoriser la prolongation des ententes-cadres conclues avec les firmes St-Germain Égouts, Aqueducs inc. et Albert Viau, division Emco Corporation, pour la fourniture, sur demande, de robinets vannes et tuyaux de fonte ductile, pour une période de douze mois, soit du 30 octobre 2014 au 29 octobre 2015, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12318 et selon les mêmes termes et conditions;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1145318003

CG14 0510

Accorder un contrat de services professionnels à WSP Canada inc. pour l'investigation et la conception de la réparation des assemblages soudés et raidisseurs d'appui du pont Jacques-Bizard pour une somme maximale de 671 966,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13677 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 novembre 2014 par sa résolution CE14 1663;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 671 966,51 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'ingénierie pour l'investigation et la réparation des assemblages soudés et raidisseurs d'appui du pont Jacques-Bizard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel WSP Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 662 600,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13677 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1140541012

CG14 0511

Autoriser une dépense additionnelle de 251 795,25 \$, taxes incluses, pour la surveillance en résidence de chantier à l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs / Approuver un projet d'avenant no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Régis Côté et associés, architectes et CIMA+ s.e.n.c. (CG11 0051), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 290 668,86 \$ à 1 542 464,11 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 novembre 2014 par sa résolution CE14 1664;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 251 795,25 \$, taxes incluses, pour la surveillance en résidence de chantier dans le cadre des projets en cours à l'Usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs, notamment l'atelier lourd et la réfection de l'enveloppe;
- 2 - d'approuver le projet d'avenant n° 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Régis Côté et associés, architectes et CIMA+ s.e.n.c. (CG11 0051), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 290 668,86 \$ à 1 542 464,11 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.03 1146196002

CG14 0512

Approuver le renouvellement pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2015, de l'entente entre le ministre de la Justice, le directeur des poursuites criminelles et pénales du Québec et la Ville de Montréal, concernant la gestion de certains dossiers relatifs à la violence conjugale par la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 novembre 2014 par sa résolution CE14 1667;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1- d'approuver le renouvellement, pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2015, de l'entente entre la Ville de Montréal, le ministre de la Justice et le Directeur des poursuites criminelles et pénales du Québec, concernant la gestion de certains dossiers relatifs à la violence conjugale par la Ville de Montréal ;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques à signer cette entente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1143080001

CG14 0513

Approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna inc. pour l'entretien du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 214 878,89 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, le tout conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition en date du 4 septembre 2014

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1696;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - d'approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna inc. pour l'entretien des imprimantes et du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 214 878,89 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, le tout conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition de cette firme en date du 4 septembre 2014;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1140206010

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0514

Autoriser une dépense additionnelle de 828 906,57 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat octroyé à Recyclage Notre-Dame inc. (CG11 0430) du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, pour le traitement, par compostage, de 5 000 tonnes par année de résidus alimentaires et exercer l'option de 5 000 tonnes supplémentaires par année, pour la même période, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 704 399,62 \$ à 2 533 306,19 \$, taxes incluses;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1699;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 828 906,57 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat octroyé à Recyclage Notre-Dame inc. (CG11 0430) du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, pour le traitement, par compostage, de 5 000 tonnes par année de résidus alimentaires, conformément à l'article 4 des clauses administratives particulières régissant ce contrat et pour exercer l'option de 5 000 tonnes supplémentaires par année pour la même période, conformément à l'article 2 des spécifications techniques régissant ce contrat, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 704 399,62 \$ à 2 533 306,19 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1142621004

CG14 0515

Accorder un contrat à Procova inc. pour les travaux de réfection des sanitaires, de climatisation et divers travaux à la caserne de pompiers n° 5 située au 75, rue Ontario Est (0057) - Dépense totale de 2 285 022,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5733 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1700;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 285 022,35 \$, taxes incluses, pour réaliser des travaux de réfection des sanitaires, de climatisation et divers travaux à la caserne de pompiers n° 5 située au 75, rue Ontario Est (0057), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 081 162,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5733 ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1146342002

CG14 0516

Autoriser la cession de 3 contrats de services professionnels octroyés à LVM inc. au cessionnaire EnGlobe Corp. pour le contrôle environnemental de certains projets

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1704;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'approuver les projets de convention de cession et de consentement pour les contrats de services professionnels no. 3 et no. 5 (CG11 0349) - (appel d'offres public 11-11668), pour le contrat de services professionnels no. 3 (CG13 0129) - (appel d'offres public 12-12345) ainsi que pour le contrat no. 3 (CG13 0130) - (appel d'offres public 12-12250) tous octroyés à LVM inc., en faveur du cessionnaire EnGlobe corp, selon les mêmes termes et conditions.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1143855002

CG14 0517

Autoriser une dépense additionnelle de 70 000 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels liés à l'augmentation des coûts réels des projets du programme de protection et de mise aux normes de bâtiments de parcs et corporatifs / Approuver un projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Beaupré Michaud Associés Architectes, Dessau ingénieurs en électromécanique et Nicolet Chartrand Knoll Itée ingénieurs en structure et génie civil (CG12 0108 et CG14 0358) majorant ainsi le montant total du contrat de 971 791,53 \$ à 1 041 791,53 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1707;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 70 000 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels liés à l'augmentation des coûts réels des projets du programme de protection et de mise aux normes de bâtiments de parcs et corporatifs;
- 2 - d'approuver un projet d'addenda n° 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Beaupré Michaud Associés Architectes, Dessau ingénieurs électromécanique et Nicolet Chartrand Knoll Itée ingénieurs structure et génie civil (CG12 0108 et CG14 0353), majorant ainsi le montant total du contrat de 971 791,53 \$ à 1 041 791,53 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1140660006

CG14 0518

Accorder un contrat de services professionnels à Les Services exp inc. pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance/inspection des travaux de construction d'une unité d'extraction et de traitement des odeurs d'égout desservant le site d'interception Rhéaume pour une somme maximale de 386 373,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13891 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1708;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Les Services exp inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance/inspection des travaux de construction d'une unité d'extraction et de traitement des odeurs d'égout desservant le site d'interception Rhéaume, pour une somme maximale de 386 373,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13891 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer, pour et au nom de la Ville, la convention de services professionnels et tout document y donnant suite;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1143334029

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0519

Autoriser une dépense additionnelle de 218 788,11 \$, taxes incluses, pour la réalisation des interventions archéologiques dans le cadre du réaménagement de la place du Canada nord / Approuver un projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Ethnoscop inc. (CG12 0632), majorant ainsi le montant total du contrat de 632 307,31 \$ à 851 095,42 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1709;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 218 788,11 \$, taxes incluses, pour la réalisation des interventions archéologiques dans le cadre du réaménagement de la place du Canada nord ;
- 2 - d'approuver un projet d'addenda n° 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Ethnoscop inc. (CG12 0632), majorant ainsi le montant total du contrat de 632 307,31 \$ à 851 095,42 \$, taxes incluses ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1143501004

CG14 0520

Accorder un contrat de services professionnels à Arkéos inc. pour la réalisation d'études et d'interventions archéologiques dans le cadre des travaux d'aménagement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal, pour une somme maximale de 300 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13742 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1710;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire Arkéos inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'études et d'interventions archéologiques dans le cadre des travaux d'aménagement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal, pour une somme maximale de 300 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13742 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1144426001

CG14 0521

Octroyer à Mercer (Canada) limitée le contrat pour services professionnels en actuariat conseil, volet régimes de retraite de la Ville de Montréal, autres que celui des policiers, pour une période de 5 ans, avec possibilité de 2 prolongations, aux prix de sa soumission soit pour la somme maximale de 1 034 120 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13928 (3 soum.) / Approuver le projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1712;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel la firme Mercer (Canada) limitée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville des services professionnels en actuariat conseil, volet régimes de retraite autres que celui des policiers, requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 034 120 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13928 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer la convention de services professionnels pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'approuver, pour 2015, un virement de crédits de 454 512 \$ provenant des dépenses contingentes imprévues d'administration et, pour les années 2016 à 2019, d'ajuster la base budgétaire du Service des ressources humaines et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1142942003

CG14 0522

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert du ministre des Transports, pour le gouvernement du Québec, des bandes de terrains vacantes d'une superficie totale de 48 369 mètres carrés, situées du côté nord-est du boulevard Jacques-Bizard entre le boulevard Pierrefonds dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et le boulevard Chèvremont, dans l'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, aux fins de construction d'un nouveau pont et ses approches entre l'Île-Bizard et Montréal et de régulariser le titre de propriété de la Ville, quant à sa piste cyclable pour un montant total de 4 091 000 \$, plus les taxes applicables, conformément aux termes et conditions stipulés au projet d'acte

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1713;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert du ministre des Transports, pour le gouvernement du Québec, des bandes de terrains vacantes constituées des lots 4 295 504, 5 114 501, 5 114 502, 5 114 505, 5 114 629, 5 114 630, 5 114 632, 5 114 634, 5 444 142, 5 444 144, 5 457 501 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 48 369 mètres carrés, situées du côté nord-est du boulevard Jacques-Bizard entre le boulevard Pierrefonds, dans l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro et le boulevard Chèvremont, dans l'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, aux fins de construction d'un nouveau pont et ses approches entre l'Île-Bizard et Montréal et de régulariser le titre de propriété de la Ville, quant à sa piste cyclable, pour un montant de 4 091 000 \$, plus les taxes applicables, le tout suivant les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Zoé Bayouk
M. George Bourelle
M. Robert Coutu
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Edward Janiszewski
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

CG14 0523

Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation, aux fins d'assemblage au parc-nature du Bois-de-Liesse, de deux terrains constitués des lots 1 901 434 et 1 901435 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tels que montrés aux plans P-1 Saint-Laurent (ARR) et P-2 Saint-Laurent (ARR), situés au bout de la rue Thimens et à l'est du boulevard Pitfield, dans l'arrondissement de Saint-Laurent

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1716;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - de décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation, aux fins d'assemblage au parc-nature du Bois-de-Liesse, des terrains constitués des lots 1 901 434 (parcelle A) et 1 901 435 (parcelle B) du cadastre du Québec, situés sur le côté sud de la rue Thimens et à l'est du boulevard Pitfield, dans l'arrondissement de Saint-Laurent;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser à cette fin une dépense de 630 000 \$ (parcelle A) et de 770 000 \$ (parcelle B), représentant un montant total de 1 400 000 \$, plus les taxes applicables;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1144962008

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0524

Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'un terrain, aux fins de création d'un parc, constitué du lot 1 065 651 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville sur le boulevard de Maisonneuve Ouest entre les rues Saint-Mathieu et Saint-Marc, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1717;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - de décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'un terrain constitué du lot 1 065 651 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville, sur le boulevard de Maisonneuve Ouest entre les rues Saint-Mathieu et Saint-Marc, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux fins de création d'un parc;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 3,6 M\$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 5 - d'exclure de la délégation relative aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du décret concernant l'agglomération CG14 0308, en date du 19 juin 2014, les droits, pouvoirs et obligations liés à la présente acquisition.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Zoé Bayouk
M. George Bourelle
M. Robert Coutu
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Edward Janiszewski
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.16 1143778003

CG14 0525

Accorder un soutien financier de 75 000 \$ à Dianova Québec pour le projet d'achat-rénovation de l'immeuble sis au 1516, rue Aylwin, dans le cadre de la Mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance, pour l'année 2014 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1721;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 75 000 \$ à Dianova Québec pour le projet d'achat-rénovation de l'immeuble sis au 1516 rue Aylwin, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre de la Mesure d'aide financière du maire de Montréal à la lutte contre l'itinérance;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1140640004

CG14 0526

Accorder un soutien financier de 63 013 \$ à Mission Old Brewery, pour la réalisation du « Projet Autobus » dans le cadre de la nouvelle Mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance, pour l'année 2014 / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1725;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 63 013\$ à Mission Old Brewery pour la réalisation du « Projet Autobus » dans le cadre de la nouvelle Mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1140744005

CG14 0527

Accorder deux soutiens financiers totalisant 190 066 \$ au Journal de la Rue et au Pavillon d'éducation communautaire Hochelaga-Maisonneuve à la suite de l'appel de projets été 2014 du PRAM-Est, conformément à l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver deux projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1726;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - d'accorder deux soutiens financiers totalisant 190 066 \$ conformément à l'appel de projets été 2014 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal, aux organismes ci-après désignés pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet	Montant
Pavillon d'éducation communautaire Hochelaga-Maisonneuve	Fab Lab iMusée	140 046 \$
Journal de la Rue	Autofinancement du monde communautaire	50 020 \$

- 2 - d'approuver deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1146352010

CG14 0528

Accorder un contrat de gré à gré à Aon Parizeau inc., courtiers d'assurances, pour le renouvellement d'un cautionnement de 1 M\$ auprès de la Compagnie d'assurance Travelers du Canada, couvrant la période du 31 décembre 2014 au 31 décembre 2015, pour le Complexe environnemental Saint-Michel comme exploitant d'un site d'enfouissement, pour une somme maximale de 6 000 \$, non taxable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1728;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à AON Parizeau inc., courtiers d'assurances, aux fins du renouvellement d'un cautionnement de 1 M\$ auprès de la Compagnie d'assurance Travelers du Canada, couvrant la période du 31 décembre 2014 au 31 décembre 2015, tel que requis par le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (RLRQ, c. Q-2, r. 19 a. 140 et ss) pour l'exploitation du site d'enfouissement au Complexe environnemental Saint-Michel, pour une somme maximale de 6000 \$, non taxable, conformément à la facture de cette firme en date du 4 septembre 2014 et selon les termes et conditions stipulés au certificat de renouvellement du cautionnement 95012063;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1145960001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0529

Conclure une entente cadre de gré à gré, d'une durée de dix huit mois, avec Groupe Techna inc. pour l'acquisition d'imprimantes et leurs accessoires pour le système d'émission de constats informatisés (SÉCI), ainsi que pour les services d'entretien d'une durée de cinq ans (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 novembre 2014 par sa résolution CE14 1765;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - de conclure, conformément aux dispositions de la loi, une entente cadre de gré à gré d'une durée de dix huit mois avec Groupe Techna inc. pour l'acquisition d'imprimantes et leurs accessoires pour le système d'émission de constats informatisés (SÉCI), ainsi que les services d'entretien d'une durée de cinq ans pour une somme maximale de 1 432 617,24 \$, taxes incluses;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Groupe Techna inc. s'engage à fournir à la Ville les biens et services professionnels requis à cette fin, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1140206011

CG14 0530

Accorder un contrat de gré à gré à Le Centre de transition Le Sextant inc. pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux pour une période de 8 mois à compter du 1^{er} décembre 2014 - Dépense totale de 755 958,74 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 novembre 2014 par sa résolution CE14 1767;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, à Le Centre de transition Le Sextant inc., un contrat pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux, pour une période de 8 mois à compter du 1^{er} décembre 2014, aux prix de l'entente de gré à gré intervenue avec la firme, soit pour une somme maximale de 755 958,74 \$, conformément aux documents de cette entente ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1144512007

CG14 0531

Autoriser une dépense additionnelle de 265 058,18 \$, taxes incluses, pour la réhabilitation de la conduite d'eau de 900 mm sur le boulevard Décarie, entre les chemins Queen-Mary et Côte-Saint-Luc, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, dans le cadre du contrat accordé à Les Excavations Lafontaine inc. (CG 14 0209), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 171 736,45 \$ à 2 436 794,63 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 novembre 2014 par sa résolution CE14 1769;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 265 058,18 \$, taxes incluses, pour la réhabilitation de la conduite d'eau de 900 mm sur le boulevard Décarie entre les chemins Queen-Mary et Côte-Saint-Luc dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, dans le cadre du contrat accordé à Les Excavations Lafontaine inc. (CG 14 0209), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 171 736,45 \$ à 2 436 794,63 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.23 1146838001

CG14 0532

Accorder un soutien financier de 288 000 \$ à Projets Autochtones du Québec (PAQ), pour l'année 2014, pour le projet de construction du 161, rue de la Gauchetière Est, dans le cadre de la Mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 novembre 2014 par sa résolution CE14 1774;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 288 000 \$ à Projets Autochtones du Québec (PAQ) pour l'année 2014, pour le projet de construction de l'immeuble au 161 rue de la Gauchetière Est, dans le cadre de la Mesure d'aide financière du maire de Montréal à la lutte contre l'itinérance;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1140640003

CG14 0533

Accorder un contrat de services professionnels au Centre de recherche de l'hôpital Douglas pour effectuer un dénombrement des personnes en situation d'itinérance à Montréal, pour une somme maximale de 270 528,13 \$, taxes incluses - Appel d'offre sur invitation 14-13872 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 novembre 2014 par sa résolution CE14 1775;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire, Centre de recherche de l'hôpital Douglas, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour effectuer le dénombrement des personnes itinérantes à Montréal, pour une somme maximale de 270 528,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-13872 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1146794002

CG14 0534

Suites à donner au contrat octroyé à Acertys dans le cadre du dossier 1146676001 pour la mise en oeuvre d'une démarche d'interaction avec le public dans le cadre du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 novembre 2014 par sa résolution CE14 1794;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de résilier le contrat de services professionnels accordé à Acertys inc., approuvé par la résolution CG14 0122, relativement à la mise en oeuvre d'une démarche d'interaction avec le public dans le cadre du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1144223001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russel Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0535

Adopter le dossier de demande de reconnaissance du projet de paysage humanisé de l'Île Bizard et entériner la demande de reconnaissance afin qu'elle soit acheminée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'octroi d'un statut de paysage humanisé projeté en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 novembre 2014 par sa résolution CE14 1657;

Attendu que le gouvernement du Québec a adopté en 2002, la « *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* », dans le but de développer le projet de paysage humanisé et ainsi favoriser des activités humaines en harmonie avec la composante naturelle du territoire.

Attendu que le projet de paysage humanisé vise à promouvoir et développer des activités agricoles et récréotouristiques en harmonie avec le territoire dans la zone agricole permanente à L'Île-Bizard.

Attendu que dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération, la Ville de Montréal réalise actuellement un plan de développement de la zone agricole.

Attendu que depuis 2006, le plan concept de l'écoterritoire du corridor écoforestier de l'Île Bizard a été adopté, et que le projet de paysage humanisé a fait l'objet de huit (8) rencontres de la Table de concertation et d'une séance d'information publique.

Attendu que le projet de paysage humanisé a obtenu le support de la majorité des membres de la Table de concertation et a été fortement appuyé par les citoyens de l'Île-Bizard qui ont exprimé leur volonté de protéger et de mettre en valeur la zone agricole permanente située à l'ouest de l'île.

Attendu que le conseil d'arrondissement a l'intention de confirmer la pérennité de la zone agricole et de mettre en valeur la biodiversité, les paysages et le patrimoine de la partie ouest de L'Île-Bizard.

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'adopter le dossier de demande de reconnaissance du projet de paysage humanisé de L'Île-Bizard annexé au dossier décisionnel;
- 2 - d'entériner la demande de reconnaissance afin qu'elle soit acheminée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'octroi d'un statut de paysage humanisé projeté en vertu de la « *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* ».

Adopté à l'unanimité.

30.01 1143075002

CG14 0536

Approuver la conformité au schéma d'aménagement du projet à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'île soumis par Hydro-Québec, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1754;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'approuver la conformité au schéma d'aménagement du projet à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'île à Montréal soumis par Hydro-Québec;

- 2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet à la sous-ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information au répondant d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1142622012

CG14 0537

Avis de motion - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » afin de retirer de l'écoterritoire de la trame verte de l'Est, à des fins résidentielles, les lots 1 248 513, 1 248 528, 1 248 516, 1 248 521, 1 248 522 et 1 248 538 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 983,5 mètres carrés, situés dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1144386005

CG14 0538

Avis de motion - Règlement du conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions pour la protection des conduites principales d'aqueduc et d'égout contre les forages et les fonçages de pieux sur la propriété privée

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions pour la protection des conduites principales d'aqueduc et d'égout contre les forages et les fonçages de pieux sur la propriété privée », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1144136001

CG14 0539

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) [02-102]

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1140196009

CG14 0540

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 50 204 000 \$ afin de financer la réalisation d'une troisième tranche du Projet Bonaventure

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 204 000 \$ afin de financer la réalisation d'une troisième tranche du Projet Bonaventure », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1141009008

CG14 0541

Avis de motion - Règlement du conseil d'agglomération modifiant le réseau de voirie artériel des voies de circulation

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant le réseau de voirie artériel des voies de circulation », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1144520001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 et 42.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0542

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 21 150 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes au projet de réaménagement du corridor de l'échangeur Sherbrooke et des voies de services de l'autoroute 25, situées entre les rues Sherbrooke et Notre-Dame

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 21 150 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes au projet de réaménagement du corridor de l'échangeur Sherbrooke et des voies de services de l'autoroute 25, situées entre les rues Sherbrooke et Notre-Dame a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 octobre 2014 par sa résolution CE 14 1588;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 21 150 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes au projet de réaménagement du corridor de l'échangeur Sherbrooke et des voies de service de l'autoroute 25 situées entre les rues Sherbrooke et Notre-Dame » sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1140870002

Règlement RCG 14-032

CG14 0543

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite pour les employés de Ville de Montréal, arrondissement de Verdun (1488)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite pour les employés de Ville de Montréal, arrondissement de Verdun (1488) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 septembre 2014 par sa résolution CE14 1477;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite pour les employés de Ville de Montréal, Arrondissement Verdun (1488) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1142089003

Règlement RCG 14-033

CG14 0544

Approuver le Règlement R-149 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 570 000 000 \$ pour financer la quatrième phase du programme de maintien du patrimoine des équipements fixes du métro (Programme Réno-Système 4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1752;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-149 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 570 000 000 \$ pour financer la quatrième phase du programme de maintien du patrimoine des équipements fixes du métro (Programme Réno-Systèmes 4), conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, (RLRQ, c. S-30.01)

Adopté à l'unanimité.

45.01 1146213004

CG14 0545

Nomination d'un membre au conseil d'administration de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 novembre 2014 par sa résolution CE14 1734;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'approuver la nomination de Mme Debbie Di Chiaro à titre d'administratrice de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance, en remplacement immédiat de M. Roger Dionne.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1140640005

À 17 h 33, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

Gilles Deguire
Président de l'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Denis Coderre
Maire